

Année scolaire 2024-2025

Madame,
Monsieur,

Dans le but de mieux vous servir, le Collège Français vous encourage fortement à effectuer vos paiements par « débit préautorisé ».

Pour ce faire, veuillez s.v.p. remplir le FORMULAIRE D'ADHÉSION AU DÉBIT PRÉAUTORISÉ - ACCORD DE DPA DU PAYEUR et y joindre un spécimen de chèque portant la mention « ANNULÉ » pour toute nouvelle adhésion. Si nous avons déjà vos coordonnées bancaires au dossier le spécimen de chèque n'est pas nécessaire.

Vous pourrez effectuer vos paiements :

- En 2 versements égaux aux dates du 22 août 2024 et du 22 janvier 2025;
- En 9 versements : le 1^{er} versement arrondi le 22 août 2024 et 8 versements égaux le 22^e jour de chaque mois pour se terminer le 22 avril 2025 (date de rigueur).

Aucun « cent » ne doit cependant figurer sur les paiements : veuillez les arrondir et les intégrer au premier montant seulement.

Nous vous prions de remettre le formulaire DPA le jour de la rentrée administrative, soit les 06, 07 et 08 août 2024.

Pour tout changement ayant trait à vos prélèvements préautorisés, il est nécessaire de téléphoner cinq (5) jours ouvrables (d'école) à l'avance. Veuillez noter que les dépôts auront lieu aux dates prévues pendant les périodes de relâches scolaires. Des frais de \$ 50.00 s'appliqueront pour tout chèque retourné.

Pour tout renseignement concernant la facturation, veuillez communiquer avec le service de la comptabilité au 514-495-2581 poste 114.

Nous vous remercions de la confiance que vous manifestez à l'égard du Collège Français et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La direction du Collège Français